

**N° 40/12.19**

**BUDGET DE L'EXERCICE 2020**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances était composée pour l'étude de ce préavis de Mmes Céline ELSIG, Dominique KUBLER-GONVERS, Ludivine GUEX (suppléante de M. Rémy PETITPIERRE, excusée le 25 novembre) et Maria Grazia VELINI ; MM. Frédéric EGGENBERGER (excusé le 24 septembre et le 2 décembre), Mathieu BORNOZ (excusé le 25 novembre), Jean-Hugues BUSSLINGER (excusé le 18 novembre, remplacé par Mme Béatrice GENOUD-MAURER le 25 novembre et le 24 septembre), Patrick GERMAIN (remplacé par Mme Béatrice GENOUD-MAURER le 18 novembre), Christian HUGONNET (excusé le 2 décembre), Yves MENETREY et Marc LAMBRIGGER, président-rapporteur.

Le préavis du budget (pages 3 à 13) a été présenté à la Commission le 24 septembre 2019 par Mme Mélanie WYSS, Municipale des finances, accompagnée de MM. Vincent JAKUES, Syndic et Cyril HORISBERGER, Chef de service des finances.

Les commissaires ont reçu le fascicule du budget 2020 à mi-octobre par courrier postal.

Les commissaires se sont réunis en séance plénière les 18 et 25 novembre ainsi que le 2 décembre. Les sous-commissions, formées chacune de deux commissaires, se sont organisées elles-mêmes pour mener à bien l'examen du dicastère dont elles avaient la charge.

Nous tenons à remercier la Municipalité ainsi que le personnel communal de leur pleine collaboration pour les réponses rapides et complètes données aux questions et interrogations des commissaires.

## **1 PREAMBULE**

L'exercice d'analyse du budget 2020 a été marquée par l'étude, en parallèle, de l'arrêté d'imposition 2020. Comme ces dernières années, le budget présente des postes de charge difficilement prévisibles telles que la participation des Communes aux charges cantonales (facture sociale et péréquation directe) au moment de l'établissement du budget.

L'exercice du budget reste, pour une Commune, une tâche délicate. En effet les lignes budgétaires concernant les participations aux frais des associations intercommunales, la péréquation et la facture sociale échappent aux compétences de la Municipalité et par conséquent à celles du Conseil Communal.

## **2 REMARQUES GENERALES**

Le budget 2020 a été construit dans un contexte économique sain tant au niveau cantonal que sur le plan suisse. La Ville de Morges peut s'attendre à avoir un environnement économique globalement plus favorable pour l'année 2020 en prenant en compte une croissance de la population liée aux nouveaux quartiers Morges Gare-Sud et Eglantine.

Le taux d'imposition a été diminué à 67,0 points, suite au vote du Conseil communal du 2 octobre dernier. Ceci contrebalançant l'augmentation de l'impôt cantonal à 156,0 points. Suite à la modification du taux d'imposition, les chiffres du budget 2020 devront être précisés par un amendement technique déposé par la Municipalité.

Cette modification du taux d'imposition et l'augmentation de la population auront un impact sur le budget. La Municipalité avait estimé des revenus selon taux à hauteur de CHF 52'620'000.00. Avec la modification du taux d'imposition, ces recettes devraient se situer à environ CHF 51'500'000.00.

La Municipalité a soigneusement examiné et priorisé les dépenses d'investissement pour 2020 et les a limitées à CHF 43'900'000.00. Ce montant s'inscrit dans la continuité des grands projets lancés lors des années précédentes. Le financement de ce montant sera principalement réalisé au travers d'emprunt, les taux et conditions actuels étant très favorable.

### 3 ANALYSE DU BUDGET 2020

Le budget présente un déficit de environ CHF 7'800'000.00, montant légèrement inférieur au budget 2019 et en totale opposition au montant des comptes 2018 présentant un excédent de CHF 529'989.00

Les charges présentent une augmentation de 2.5% pour s'élever à CHF 136'343'500.00. La progression des charges maîtrisables restant proche de la stabilité avec un accroissement de CHF 200'000.00.

La Commission constate que le 38,6% du budget concerne les charges liées à « remboursements, participations et subventions aux collectivités publiques » et 6,7% à « aides et subventions ». La Municipalité peut ainsi agir a priori sur 54,7% du budget tout en tenant compte du fait que dans cette marge de manœuvre les charges « autorités et personnel » représentent 24,6%.

Les revenus de fonctionnement augmentent de environ 3,0% pour s'établir à environ CHF 128'500'00.00. Cela représente une augmentation de environ CHF 3'800'000.00.

La Municipalité nous propose un budget déficitaire dont une grosse partie lié aux investissements conséquents prévus au court de l'année. Ces investissements ayant pour principal but le développement en cours de la Ville.

#### **Charges de fonctionnement**

Vous trouverez ci-dessous une analyse des charges par nature.

#### **Autorités et personnel**

Ce poste représente 24,6% du budget. Il est en hausse de CHF 213'150.00 (+0,6%) malgré l'ouverture de nouveaux postes pour un équivalent de 2,65 EPT. Un remaniement des prévisions de dépense pour les nouveaux postes a été utilisé dans ce calcul permettant ainsi de contrebalancer une augmentation de CHF 600'000.00 pour une baisse de CHF 400'000.00.

Au 31 décembre 2020, le personnel employé par la Commune se montera à 310, ce qui représentera 250.14 EPT.

#### **Achats de biens, services et marchandises**

Ce poste représente 16,6% du budget, il est en hausse de CHF 181'650.00 (+0,8%).

Ce chapitre ne connaît qu'une légère progression dont les éléments principaux sont l'achat de gaz, les travaux de tiers en relation avec l'AREMS et de divers projets ponctuels.

**Intérêts passifs**

Ce poste représente 0,6% du budget. Il est en baisse de CHF 13'500.00 (-1,6%).

Malgré l'augmentation de la dette, les intérêts sont en légère baisse au vu de l'évaluation économique de la Ville et des taux nuls voire négatifs à prévoir sur les nouveaux emprunts.

**Amortissements**

Une hausse des amortissements est prévue (+15,6%). Ils devraient atteindre CHF 9'593'850.00 soit 7,0% du budget, en raison de l'augmentation des dépenses d'investissement. Cette valeur tient compte des préavis votés par le Conseil communal au 30 juin 2019.

**Remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques**

Ce chapitre concerne les coûts non maîtrisables pour la Commune. Il représente 38.6% des charges pour s'élever à CHF 52'585'600.00 soit une augmentation de CHF 1'364'450.00 (+2,7%).

Les montants payés aux différentes associations intercommunales sont en diminution de CHF 968'850.00 par rapport au budget 2019. Cette diminution englobe la reprise par le Canton des frais de l'AVASAD représentant à elle seule une diminution de CHF 1'488'000.00 par rapport au budget 2019.

**Aides et subventions**

Ce poste correspond à 6.7% du budget. Il s'élève à CHF 9'092'050.00 en augmentation de CHF 431'900.00 (+5,0%)

Cette augmentation étant principalement reliée à l'augmentation de la subvention aux transports publics en lien avec le développement de l'offre.

**Revenus de fonctionnement**

Vous trouverez ci-dessous une analyse de revenus par nature.

**Recette d'impôts**

Les recettes fiscales sont en augmentation de environ CHF 3'800'000.00 (environ + 6,7%) pour s'élever à environ CHF 62'000'000.00.

Les revenus des personnes physiques sont en augmentation de environ 5,5%, soit CHF 2'300'000.00. Cette augmentation est principalement due à l'augmentation prévue de la population.

Les impôts conjoncturels restent à hauteur de CHF 10'785'000.00, soit une légère diminution de CHF 300'000.00 (-2,7%)

Le point d'impôt par habitant en 2020 se situe à environ CHF 47 contre CHF 41,9 en 2019. Le calcul est effectué sur une population de 16'300 habitants à fin 2020, identique à 2019.

**Revenus du patrimoine**

Les revenus du patrimoine immobilier de la Ville et des capitaux sont en légère baisse de CHF 45'550.00 (- 0,4%) .

Cette baisse est en lien avec la fin d'un DDP suite à la vente du terrain.

**Taxes, émoluments et produits de ventes**

Ce poste est en baisse de CHF 304'100.00 (-1,0%).

Ce chapitre réunit les prestations des centres de vie infantine, la billetterie du théâtre, les ventes de combustibles, etc.

## **Participation et remboursements des collectivités publiques**

Ce chapitre regroupe les participations et remboursements des collectivités publiques. Il fait partie des revenus sur lesquels la Commune n'a pas d'influence et diminue de CHF 675'800.00 (-3,5%) par rapport au budget 2019.

## **4 ANALYSE DU BUDGET PAR DIRECTION**

La Commission des finances vous invite à lire les rapports des sous-commissions chargées d'analyser en détail le budget par dicastère dans les annexes suivantes.

ANNEXE 1 : ADMINISTRATION, CULTURE ET RELATIONS EXTERIEURES

ANNEXE 2 : FINANCES ET PROMOTION ECONOMIQUE

ANNEXE 3 : SECURITE, INFORMATIQUE ET MANIFESTATIONS

ANNEXE 4 : SPORTS, BATIMENTS ET ENVIRONNEMENT

ANNEXE 5 : INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE

ANNEXE 6 : COHESION SOCIALE ET LOGEMENT

ANNEXE 7 : URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITE

Les réponses aux questions adressées aux services communaux par les sous-commissions se retrouvent chaque fois en annexe des rapports sans retraitement de la part de la Commission.

## **5 DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET AUTOFINANCEMENT PLANIFIES**

Morges poursuit ses investissements stratégiques en tenant compte de leur priorité. Ainsi pour 2020 la Ville a limité les dépenses d'investissement à CHF 45'000'000.00 qui concernent particulièrement la poursuite du développement du quartier Morges Gare-Sud, la rénovation du site de Beausobre et « infrastructures, espaces publics et mobilité ».

L'augmentation des revenus budgété pour l'exercice 2020 a un effet positif sur la marge d'autofinancement. Celle-ci devrait pouvoir passer à environ CHF 2'500'000.00 en 2020 contre CHF 1'800'000.00 en 2019. La Ville devra donc recourir à l'emprunt pour financer ses investissements, soit pour environ CHF 40 millions supplémentaires en 2020.

## **6 CONCLUSION**

Parvenue au terme de l'étude du budget, la Commission des finances a relevé la grande rigueur de ce budget et remercie la Municipalité pour les efforts consentis afin de maîtriser au mieux les charges sur lesquelles elle pouvait avoir une influence. La Commission des finances ne formule pas de remarque particulière ni de vœu et accepte ce budget 2020 à l'unanimité des commissaires présents.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES**

- après avoir pris connaissance du projet de budget ordinaire pour 2020 et du préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**décide :**

- 1) d'adopter le budget ordinaire de la Commune pour 2020 présentant un excédent de charges de CHF 6'282'300.00.
- 2) de prendre acte du plan des dépenses d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

Au nom de la Commission des finances  
Le président rapporteur :

Marc Lambrigger

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 10 décembre 2019.

**Annexes** : rapports des sous-commissions

**Direction :** M. Vincent Jaques, Syndic  
**Sous-commission :** Mme Maria Grazia Velini, membre et M. Yves Menétray, président-rapporteur

## 1. GENERALITES

Notre sous-commission tient à préciser qu'elle a travaillé exclusivement par échange de courriels. Les questions adressées au dicastère et les réponses reçues sont reportées à la suite du présent rapport.

Pour ce dicastère, le budget 2020 présente des charges de CHF 12'078'100.00 pour des revenus de CHF 4'363'950.00. Par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	Variation en %		Revenus	Variation en %	
		sur budget 2019	sur comptes 2018		sur budget 2019	sur comptes 2018
<b>Budget 2020</b>	<b>12'078'100.00</b>	- 1.53 %	+ 2.39 %	<b>4'363'950.00</b>	- 3.22 %	- 0.32 %
Budget 2019	12'265'350.00		+ 3.98 %	4'509'050.00		+ 2.99 %
Comptes 2018	11'796'184.26			4'377'952.95		

En observant ces chiffres on constate une diminution des charges de CHF - 187'250.00 et une diminution des revenus de CHF - 145'100.00 par rapport au budget 2019. Par rapport aux comptes 2018, les charges sont en augmentation de CHF + 281'915.74 et les revenus en diminution de CHF - 14'452.95.

Le résultat du budget 2020 du dicastère présente un excédent de charges de CHF 7'714'150.00, en baisse de - 0.54 % par rapport au budget 2019.

Le nombre d'employés du dicastère budgétisé pour 2020 est de 33.12 EPT, en augmentation de + 1.2 EPT par rapport au budget 2019.

## 2. ANALYSES ET DISCUSSION

Nous constatons que l'ensemble des comptes du dicastère ont été passés en revue de manière soignée et que les charges, comme les revenus, sont maîtrisés. Une attention particulière a été portée afin d'ajuster au mieux les lignes budgétaires aux résultats des comptes. Des baisses ont été effectuées presque systématiquement par rapport au budget 2019, sans pour autant rejeter toutes nouvelles dépenses - voir par exemple le compte n° 3710.02 lié aux projets ponctuels pour 2020. Nous avons notamment souhaité plus de détails sur le compte n° 3170.00 lié aux frais de manifestations, ainsi qu'au compte n° 3653.00 lié aux aides financières prises en charge par le dicastère - voir réponses aux questions ci-après avec tableaux indiquant les montants des budgets 2019 et 2020.

L'effectif du dicastère est également maîtrisé et stable. L'augmentation enregistrée par rapport à 2019 est liée à la mise en place du poste de chargé de projet de communication numérique (webmaster) validé par notre Conseil communal courant 2019. Avec ce poste supplémentaire, le nombre d'employées et employés du dicastère est passée de 43 à 44.

Comme l'indique la Municipalité dans son préavis, une réduction générale des charges salariales de CHF - 400'000.00 a été portée sur ce budget 2020 afin de refléter au plus près l'évolution effective des effectifs (nouveaux postes et postes à repourvoir). Cette réduction de 1.2 % de la masse salariale générale, n'est pas portée de manière linéaire sur chacune des lignes de comptes liées aux charges, mais globalement via la section 1300 « ressources humaines » et le compte n° 3099.01 (page 32 du budget). Dès lors, elle impact directement les résultats du dicastère par une baisse de ses charges qui en réalité, et dans les comptes à venir, se répartira probablement sur plusieurs autres dicastères.

### 3. CONCLUSION

Notre sous-commission n'a pas identifié de particularité ou d'anomalie sur le budget 2020 prévu par le dicastère. Ce dernier est stable par rapport à l'exercice précédent et aux résultats comptables. Les aides liées aux très nombreuses activités culturelles de notre Ville sont maintenues et maîtrisées, assurant ainsi leur stabilité.

Nous remercions Monsieur Vincent JAQUES, ainsi que l'ensemble du personnel du dicastère, pour les réponses à nos questions et prions les membres de la commission des finances, ainsi que le Conseil Communal, de prendre acte du présent rapport de sous-commission.

Au nom de la sous-commission

Yves Menétrey  
Président-rapporteur

Maria Grazia Velini  
Membre

**QUESTIONS DE LA SOUS-COMMISSION ADM**

Q1 Page 29, section 100 « conseil communal », compte 3003.00 « jetons de présence » : ce compte présente une augmentation de CHF 5'000.- par rapport au budget 2019 (BU19 CHF 70'000.-, BU20 CHF 75'000.-), pourquoi avoir augmenté cette ligne pour le budget 2020 ?

R1 *Il s'agit d'appliquer la décision du Conseil communal du 5 juin 2019. Lors de cette séance, le Conseil communal a décidé de :*

1. *De garantir le droit pour un Conseiller communal de recevoir les documents sous format papier. Tout changement de cette règle devra faire l'objet d'une décision du Conseil communal.*
2. *De fixer le montant de l'indemnité zéro papier à CHF 500.00 par législature pour les conseillères et conseillers qui passent à la version électronique des documents du Conseil.*
3. *De verser cette indemnité à hauteur de CHF 50.00 par demi-année au moment du versement des jetons de présence.*
4. *D'arrêter l'entrée en vigueur de cette indemnité à partir de la séance de juin 2019. Les versements d'indemnités ayant lieu après la période concernée, le premier interviendra lors du paiement des jetons du deuxième semestre 2019 en décembre.*

*Pour 2020, le calcul a été prévu ainsi : 100 conseillers x CHF 50 = CHF 5'000.00.*

Q2 Page 30, section 111 « affaires générales », compte 3170.00 « frais de réceptions et de manifestations » : merci de nous transmettre la liste de détail avec les montants alloués par réception et manifestations. Dans la mesure du possible, nous souhaiterions un tableau avec les montants du budget 2019 (voir réponse à la sous-commission de l'année dernière) et les montants du budget 2020.

R2 *Détail pour le compte demandé :*

		<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2019</b>
<b>3170.00</b>	<b>Frais de réceptions et de manifestations</b>	<b>238'000.00</b>	<b>210'000.00</b>
	<i>Souper des commissions</i>	<i>4'000.00</i>	<i>4'000.00</i>
	<i>Dégustation du vin nouveau</i>	<i>2'000.00</i>	<i>1'500.00</i>
	<i>Journée Communes vaudoises</i>	<i>500.00</i>	<i>500.00</i>
	<i>Financement activités - préfecture communes</i>	<i>3'000.00</i>	<i>3'000.00</i>
	<i>Visite des vignes</i>	<i>300.00</i>	<i>300.00</i>
	<i>Inspection de la Préfète</i>	<i>1'000.00</i>	<i>1'000.00</i>
	<i>Réception jeunes 18 ans</i>	<i>4'000.00</i>	<i>4'000.00</i>
	<i>Réception nouveaux bourgeois</i>	<i>2'000.00</i>	<i>2'000.00</i>
	<i>Frais à diverses assemblées</i>	<i>500.00</i>	<i>500.00</i>
	<i>Réception personnel jubilaires</i>	<i>600.00</i>	<i>600.00</i>
	<i>Vins - achat</i>	<i>50'000.00</i>	<i>50'000.00</i>
	<i>Service réception</i>	<i>4'500.00</i>	<i>4'500.00</i>
	<i>Festival Morges-sous-Rire (réception et hôtel délégation)</i>	<i>10'000.00</i>	<i>10'000.00</i>
	<i>Réception Municipalité Préverenges, Montricher, Le Chenit, ..</i>	<i>5'400.00</i>	<i>400.00</i>
	<i>Rencontre nouveaux habitants</i>	<i>4'000.00</i>	<i>4'000.00</i>
	<i>Souper du personnel communal</i>	<i>34'000.00</i>	
	<i>Fête de la Tulipe : réception et vins</i>	<i>3'400.00</i>	<i>3'400.00</i>
	<i>Vernissage Livre sur les quais</i>	<i>25'000.00</i>	<i>25'000.00</i>



		<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2019</b>
	<i>Académie musicale de Morges (apéritifs et location instruments)</i>	1'000.00	2'000.00
	<i>Repas des bénévoles : Tulipes et Quai des Dahlias</i>	2'500.00	2'500.00
	<i>Journée au vert Municipalité</i>	1'500.00	1'500.00
	<i>Autres réceptions</i>	25'800.00	36'300.00
	<i>Jumelage Morges-Vertou</i>	15'000.00	15'000.00
	<i>Fête nationale du 1er Août</i>	36'000.00	36'000.00
	<i>Relations avec Oyamazaki/Japon</i>	2'000.00	2'000.00

Q3 Page 30, section 111 « affaires générales », compte 3170.02 « projets ponctuels » : les explications en page 97 indiquent trois projets. Pourriez-vous nous donner plus d'indications sur le troisième projet « édition d'un livre sur Morges – quartiers – contemporain ».

R3 *Périodiquement, la Ville de Morges édite des ouvrages en lien avec son histoire ou une activité particulière. Ainsi, en 1986, la commune avait édité le livre « Morges, sept siècles d'histoire vivante », ouvrage de référence épuisé depuis longtemps. En 2006, la commune avait édité un livre retraçant les vingt premières années d'activité du Théâtre de Beausobre, livre épuisé également. Ces ouvrages ont eu un écho positif auprès de la population, mais ont eu une autre utilité : ils ont été régulièrement diffusés, comme témoin de leur temps, auprès des jeunes citoyens célébrant leur entrée dans la vie civique, ou auprès des nouveaux bourgeois. Depuis plusieurs années, d'autres ouvrages, non édités par la Ville, ont été diffusés dans ces différentes occasions. La Municipalité estime qu'après autant d'années, et vu l'évolution de la Ville, un nouveau projet doit être envisagé. Un ouvrage qui inscrira Morges dans sa vision contemporaine, sous l'angle de ses quartiers, de leur développement, avec le témoignage d'habitants. Le montant estimé correspond au lancement de ce projet. Cas échéant, des recherches de fonds complémentaires seront effectuées pour compléter le budget, comme ce fut le cas par le passé.*

Q4 Page 35, section 151 « aides, subventions, contributions diverses », sous-section 15111 « théâtre », compte 3653.00 « aides, subventions pour la culture, les loisirs et les sports » : merci de nous transmettre la liste de détail avec les montants alloués par bénéficiaires. Dans la mesure du possible, nous souhaiterions un tableau avec les montants du budget 2019 (voir réponse à la sous-commission de l'année dernière) et les montants du budget 2020.

R4 *Détail pour le compte demandé :*

		<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2019</b>
<b>3653.00</b>	<b><i>Aides, subventions pour la culture, les loisirs et le sports</i></b>	<b>55'500.00</b>	<b>60'500.00</b>
	<i>Théâtre Trois P'tits Tours</i>	45'000.00	50'000.00
	<i>Association ACTE</i>	10'500.00	10'500.00

Q5 Page 35, section 151 « aides, subventions, contributions diverses », sous-section 15112 « musées et fonds culturels », compte 3653.00 « aides, subventions pour la culture, les loisirs et les sports » : merci de nous transmettre la liste de détail avec les montants alloués par bénéficiaires. Dans la mesure du possible, nous souhaiterions un tableau avec les montants du budget 2019 (voir réponse à la sous-commission de l'année dernière) et les montants du budget 2020.

R5 *Détail pour le compte demandé :*

		<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2019</b>
<b>3653.00</b>	<b>Aides, subventions pour la culture, les loisirs et le sports</b>	<b>517'000.00</b>	<b>517'300.00</b>
	<i>Centre culturel – prime ECA</i>		300.00
	<i>Musée Alexis Forel – subvention annuelle</i>	302'000.00	302'000.00
	<i>Politique muséale – association des musées morgiens</i>	15'000.00	15'000.00
	<i>Fondation Bolle</i>	40'000.00	40'000.00
	<i>Fondation Paderewski</i>	40'000.00	40'000.00
	<i>Maison du Dessin de Presse</i>	120'000.00	120'000.00

Q6 Page 35, section 151 « aides, subventions, contributions diverses », sous-section 15113 « activités culturelles », compte 3653.00 « aides, subventions pour la culture, les loisirs et les sports » : merci de nous transmettre la liste de détail avec les montants alloués par bénéficiaires. Dans la mesure du possible, nous souhaiterions un tableau avec les montants du budget 2019 (voir réponse à la sous-commission de l'année dernière) et les montants du budget 2020.

R6 *Détail pour le compte demandé :*

		<b>Budget 2020</b>	<b>Budget 2019</b>
<b>3653.00</b>	<b>Aides, subventions pour la culture, les loisirs et le sports</b>	<b>689'700.00</b>	<b>683'850.00</b>
	<i>Subventions culturelles extraordinaires</i>	30'000.00	30'000.00
	<i>Distinction culturelle</i>		4'000.00
	<i>Prix d'encouragement artistique</i>		5'000.00
	<i>Soutien à la création à la médiation culturelle</i>	20'000.00	20'000.00
	<i>Cotisation à la Conférence des Villes en matière culturelles</i>		7'500.00
	<i>Loyer La Syncope</i>	64'000.00	64'000.00
	<i>Fondation Ecole de Musique (FEM)</i>	159'600.00	154'850.00
	<i>Association Artos</i>	2'000.00	2'000.00
	<i>Fondation CMA</i>	3'000.00	3'000.00
	<i>Association Corodis</i>	5'000.00	5'000.00
	<i>Festival Morges-sous-Rire</i>	130'000.00	130'000.00
	<i>La Nuit des Epouvantails</i>	20'000.00	
	<i>Paillote Festival</i>	20'000.00	20'000.00
	<i>Symposium de sculpture</i>	5'000.00	5'000.00
	<i>Journée du Patrimoine</i>	2'500.00	2'500.00
	<i>Fête de la Musique</i>	16'500.00	16'500.00
	<i>Diabolo Festival</i>	20'000.00	20'000.00
	<i>Livres sur les quais</i>	100'000.00	100'000.00
	<i>Académie musicale de Morges</i>	19'000.00	19'000.00
	<i>Guides d'accueil ASM</i>	1'500.00	1'500.00
	<i>Concerts classiques de la région morgienne</i>	8'000.00	8'000.00
	<i>Harmonie morgienne</i>	17'000.00	17'000.00
	<i>AMAC - organisation des Toniques</i>		6'000.00
	<i>Tambours morgiens</i>	3'000.00	3'000.00
	<i>Chœurs Alphega</i>	3'000.00	3'000.00
	<i>Chœur mixte la Récréation et Petite Récréation</i>	4'500.00	4'500.00

	Budget 2020	Budget 2019
<i>Les Mouettes + groupe d'enfants les Zizelettes</i>	4'500.00	4'500.00
<i>Festival International d'Orgues</i>	2'600.00	2'000.00
<i>Ecole de cirque de Coquino</i>	9'000.00	9'000.00
<i>Club d'échecs de Morges</i>	1'500.00	1'500.00
<i>Urban Project</i>		6'000.00
<i>Harmonia Helvetica</i>	3'000.00	3'000.00
<i>Association POEM et Salves Poétiques</i>	2'000.00	2'000.00
<i>Post Scriptum</i>	1'000.00	2'000.00
<i>Fête des Clowns</i>	2'500.00	2'500.00
<i>Divers – sociétés locales</i>	10'000.00	

*Remarques : les montants pour la Distinction culturelle, le Prix d'encouragement artistique et la cotisation à la CVC existent toujours, mais ont été imputés à d'autres centre de coûts que « subventions culturelles », afin d'être plus exact.*

Q7 Page 35, section 160 « tourisme », sous-section 16000 « tourisme », compte 3653.00 « aides, subventions pour la culture, les loisirs et les sports » : merci de nous transmettre la liste de détail avec les montants alloués par bénéficiaires.

R7 *Détail pour le compte demandé :*

	Budget 2020	Budget 2019
<b>3653.00</b> <i>Aides, subventions pour la culture, les loisirs et le sports</i>	<b>532'000.00</b>	<b>525'000.00</b>
<i>Morges Région tourisme subvention financement point i CHF 17.- par habitant</i>	277'950.00	272'000.00
<i>Morges Région tourisme - financement office du tourisme régional : CHF 3.- par habitant</i>	49'050.00	48'000.00
<i>Morges Région tourisme – rétrocession taxes de séjour</i>	205'000.00	205'000.00

Q8 Page 36, section 192 « cyberforum », sous-section 19200 « ressources humaines cyberforum », compte 3901.01 « imputations internes des prestations du service informatique » : pourquoi cette ligne a-t-elle été portée à zéro ?

R8 *Le Cyberforum étant désormais totalement autonome dans la gestion de son parc informatique, il n'y a plus lieu d'imputer des prestations du Service informatique.*

Q9 Page 36, section 192 « cyberforum », sous-section 19202 « frais d'administration », compte 3111.03 « hébergements sites internet » : pourquoi cette ligne a-t-elle été portée à zéro ?

R9 *Ceci est une charge liée au compte « 3182.00 Frais de téléphone et de télécommunication ». Les CHF 200.00 au budget du Service de l'emploi figurent dans les CHF 2'600.00 de frais de téléphone actuellement au budget 192 Cyberforum.*

Q10 Page 37, section 201 « cartes CFF et CGN », compte 3194.01 « TVA à payer sur recettes » : pourquoi cette ligne a-t-elle été portée à zéro ?

R10 *L'installation du nouveau logiciel (Abacus) communal gère la comptabilisation de la TVA (méthode du taux forfaitaire) d'une manière différente de l'ancien logiciel (Larix). Avec le nouveau logiciel, le taux forfaitaire est déduit directement du compte de recette (calcul : montant HT + TVA 7.7 % - moins taux forfaitaire 0.6 %) et par conséquent, le compte 3194.01 n'a plus d'utilité.*

Q11 Ensemble des pages du dicastère, ensemble des sections avec frais de personnel, comptes 3040.00 « cotisations à la caisse de pensions » et 3040.01 « recapitalisation de la caisse intercommunale de pensions (CIP) » : les explications données en page 97 et suivantes indiquent que le second compte 3040.01 est supprimé. La recapitalisation de la caisse de pensions est-elle terminée ?

R11 *La recapitalisation est en cours. Dès le 1er janvier 2019, un nouveau plan de prévoyance a été mis en vigueur, le taux de cotisation pour l'employeur est de 19 %, il va passer graduellement à 10 % pour les employés d'ici 2022.*

Q12 Pour les mêmes comptes que la question Q10. Quel est à l'heure actuelle le taux de couverture de la caisse de pensions ?

R12 *A fin 2018, le degré de couverture se situe à 68.3 %.*

**ANNEXE 2 : FINANCES ET PROMOTION ÉCONOMIQUE**

**BUDGET 2020**

**Budget 2020**

**Direction :** Mme Mélanie WYSS

**Sous-commission :** Mme Dominique KUBLER, membre, Mme Ludivine Guex, présidente-rapporteur

**1 GENERALITES**

Le budget de l'exercice 2020 a été présenté à la Commission des Finances le 25 septembre. À cette occasion, de nombreuses informations et explications ont été fournies et la sous-commission n'a pas souhaité organiser une rencontre spécifique avec le dicastère.

Le budget du Domaine de la Ville n'impactant pas le budget 2020 de la Commune puisque le montant de la couverture de déficit est à zéro ; la rencontre sera organisée à une date ultérieure soit le 22 janvier au vignoble, en présence du gérant, afin de présenter à la commission des finances le budget 2020 de la Sarl.

Dans son analyse, la sous-commission a constaté les éléments suivants :

Le budget 2020 pour ce dicastère prévoit un total de charges pour un montant de CHF 20'915'800.00 et un total de revenus pour un montant de CHF 77'166'100.00. Par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% B 2019	% C 2018	Revenus	% B 2019	% C 2018
Budget 2020	CHF 20'915'800.00	6,79%	- 15,97%	CHF 77'166'100.00	6,69%	- 4,96%
Budget 2019	CHF 19'584'600.00		- 21,32%	CHF 72'325'450.00		- 10,92%
Comptes 2018	CHF 24'892'033.87			CHF 81'199'191.15		

**2 DISCUSSION**

Le budget 2020 conserve des charges maîtrisables contenues et une progression des revenus due à l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire morgien.

Du point de vue de l'impôt, il faut prendre en considération les éléments suivants :

Entrée en vigueur de la nouvelle imposition des personnes morales à la suite du vote de la RFFA qui voit une baisse du taux mais l'abrogation des statuts fiscaux spéciaux (une entreprise sort de cette exonération fiscale et augmente le budget de l'impôt sur les personnes morales).

D'autre part le Canton allège les finances communales de CHF 1.5 millions avec la reprise des charges de l'Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) et demandait aux communes une rétrocession de 1,5 points d'impôts sur le taux d'imposition des personnes physiques. La Municipalité a décidé de maintenir le taux d'imposition des personnes physique a à 68,5 %.

Mais lors du vote sur l'arrêté d'imposition du 3 octobre, le conseil communal a décidé de rétrocéder ce 1.5 points d'impôts à la population en ramenant le taux d'imposition pour l'année 2020 à 67 %. De ce fait il en résulte une baisse des recettes fiscales du montant de l'amendement technique qui sera déposé par la Municipalité.

Le budget du dicastère "Finances et promotion économique" montre que le compte des participations à des manifestations subi une importante baisse due au faite qu'il a été décidé que l'ARCAM finance l'essentiel des frais liés à la participation à des événements.

Dans le compte "terrains, places et divers" le produit des droits de superficie diminue car une parcelle en lien avec un droit a été vendue, et par conséquent celle-ci ne générera plus de produits dès 2020.

### 3 CONCLUSION

La sous-commission prend acte que le budget de la Ville est encore marqué par la modification de la fiscalité des entreprises et l'augmentation des charges maîtrisables. Le fort développement urbain nécessite des investissements soutenus. La Municipalité continue les réalisations de ces grands projets et nous saluons son engagement pour la stratégie de l'énergie qu'elle développe malgré la situation budgétaire. La sous-commission observe avec satisfaction que la Municipalité continue à offrir des prestations de qualité à la population et reste déterminée à conserver des finances communales saines pour que la Ville de Morges soit attractive.

Nous remercions Madame Mélanie WYSS, ainsi que l'ensemble du personnel du dicastère, pour les réponses à nos questions et prions les membres de la commission des finances, ainsi que le Conseil Communal, de prendre acte du présent rapport de sous-commission.

Au nom de la sous-commission

Ludivine Guex  
Présidente-rapporteur

Dominique Kubler-Gonvers  
Membre

**QUESTIONS DE LA SOUS-COMMISSION FPE**

**Question 1 :**

**Page 38, Promotion économique, 14000.3040.00 Cotisations à la Caisse de pension**

**Budget 2020 : CHF 9'400.00 / Budget 2019 : CHF 16'500.00**

**Pourquoi une telle différence alors que le poste traitements est presque identique ?**

*Réponse : Les budgets 2018 et 2019 affichent les montants de CHF 15'800 (2018) et CHF 16'500 (2019), or la réalité comptable 2018 présente un montant de CHF 9'195.60. Le budget 2020 a donc été ajusté en conséquence.*

**Question 2 :**

**Page 39, Comptabilité, Administration, 200.01.4390.00 Autres Recettes**

**Budget 2020 : CHF 105'200.00**

**Qui a-t-il dans ce compte ?**

*Réponse : Le compte 4390.00 « Autres recettes » est lié à la refacturation aux entités annexes pour les prestations effectuées par le Service des finances pour la gestion de leur comptabilité selon la liste exhaustive ci-dessous :*

	Budget 2020		Budget 2019		Comptes 2018	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Base année précédente		8'000.00				
Rundungsposition						
4390.00 Autres recettes		105'200.00		100'900.00		115'914.65
Asime		10'000.00				
SIS Morget		10'000.00				
PRM		29'400.00				
ARASMAC		45'500.00				
OSP Venoge		4'300.00				
Paroisse Catholique		500.00				
Remboursement téléphones et impressions privés		100.00				
Centre aquatique de Morges		2'375.00				
CartoJuraLeman		3'000.00				

**Question 3 :**

**Page 40, Provision débiteurs douteux, 21100 Provisions débiteurs douteux**

**- Cpte 3301.01 Pertes sur débiteurs douteux**

**- Cpte 3809.00 Attributions à divers fonds de réserve**

**- Cpte 4809.01 Prélèvements à provision pour créances douteuses**

**Budget 2020 : CHF 0.00 / Budget 2019 : CHF 0.00**

**Ces comptes sont à zéro depuis deux budgets, quelle en est la raison ?**

*Réponse : Les comptes 3301.01 et 4809.01 sont neutralisés d'année en année, faisant passer le débiteur au bilan du contentieux (9113) aux créances douteuses (9281). Donc le solde de ces deux comptes est mécaniquement toujours à zéro.*

*Le compte 3809.01 alimente la provision des créances douteuses (9281). Comme cette provision n'augmente pas forcément d'année en année, elle est budgétée à zéro.*

**Question 4 :**

**Page 38, Comptabilité, Administration, 20001.3091.00 Frais pour la formation professionnelle du personnel**

**Il a été constaté que le budget formation des collaborateurs/trices augmentait, pourriez-vous nous indiquer des précisions, des formations sur Abacus sont-elles prévues?**

*Réponse : Suite au départ de deux collaborateurs du service des Finances, les postes ont été repourvus. Ainsi donc, il est prévu que les nouveaux collaborateurs puissent suivre des cours en 2020, notamment à l'UCV, afin de se former aux aspects spécifiques liés aux finances communales.*

**Question 5 :**

**Page 40, Service des impôts, 21000.00.4011.00, Impôt sur le bénéfice net des personnes morales**

**Il a été constaté que le budget impôts sur personnes morales augmentaient, serait-il possible d'avoir des précisions ?**

*Réponse : Le budget 2020 relatif à l'impôt sur le bénéfice net des personnes morales est basé sur la tendance 2019 qui est meilleure que prévue. Notamment, nous pouvons compter sur la fin d'exonération d'une société qui est basée sur la commune de Morges.*



## **ANNEXE 3 : SECURITE, INFORMATIQUE ET MANIFESTATIONS**

---

**Direction :** Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale  
**Sous-commission :** M. Frédéric Eggenberger et M. Christian Hugonnet, président-rapporteur

### **1 GÉNÉRALITÉS**

Nous remercions Mme Anne-Catherine Aubert-Despland, Municipale et ses collaborateurs pour leurs réponses claires, rapides et précises.

La sous-commission a procédé à une analyse détaillée du budget 2020 du dicastère en comparant avec le budget 2019 et les comptes 2018. Les questions résultant de cet examen ont été posées par courriel. Les questions et leurs réponses se trouvent en annexe du présent rapport.

La sous-commission a constaté dans son analyse les éléments suivants :

Le budget 2020 présente des charges de CHF 9'437'500.00 et des revenus de CHF 2'181'750.00 soit un excédent de charges de CHF 7'255'750.00.

Par rapport au budget 2019 cela représente une baisse des charges de 0,67% et par rapport au comptes 2018 une augmentation de charges de 18,54%. Pour les revenus nous avons par rapport au budget 2019 une diminution de revenus de 9,20% et par rapport aux comptes 2018 une diminutions des revenus de 15,29%.

En conséquence l'excédent de charges au budget 2020 augmente de CHF 156'600.00 par rapport au budget 2019 (+ 2,21%) et de CHF 1'870'244.89 par rapport aux comptes 2018 (+34,72%).

Au niveau du nombre d'employés, le dicastère reste stable à 15 EPT

Par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% B 2019	% C 2018	Revenus	% B 2019	% C 2018
Budget 2020	CHF 9'437'500.00	-0,67%	+18,54%	CHF 2'181'750.00	-9,20%	- 15,29%
Budget 2019	CHF 9'501'850.00		+19,35%	CHF 2'402'700.00		- 6,71%
Comptes 2018	CHF 7'961'129.21			CHF 2'575'624.10		

### **2 DISCUSSION**

Selon les explications données dans le préavis, les charges de personnel représentent près de 80% des coûts de la PRM. Celles-ci augmentent de CHF 325'000.00 en raison des augmentations statutaires, des promotions, de l'ancienneté et du passage des aspirants (4) au rang d'agents.

Le budget de la PRM prévoit un coût par habitant de CHF 307.73 par habitant alors qu'il était budgétisé à CHF 296.83 en 2019. (et pour mémoire à CHF 223.55 en 2017) ce qui représente une augmentation significative au fil des ans.

**Les charges** restent presque stables par rapport au budget 2019 mais augmentent sensiblement par rapport au comptes 2018 (+18,54% - à mettre essentiellement sur le compte du service informatique (Maintenance (3151.01), Licences (3163.01), Honoraires (3185.00) et Amortissements (3313.00)) et de la Participation à des charges de justice et de sécurité publique – compte 6000.3521.00)

**Les revenus** baissent par rapport au budget 2019 (-9,20%) et également par rapport aux comptes 2018 (-15,29%), notamment au niveau des postes suivants :

<u>Variation Revenus CHF</u>	vs Budget 2019	vs Comptes 2018
19000 – Service Informatique :	-13'500.00	-125'604.80
61000 – Signalisation, ... :	-86'400.00	-183'180.04
62000 – Office de la Population :	-1'000.00	-58'626.86

### 3 CONCLUSION

La sous-commission n'émet pas de vœu.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

au nom de la sous-commission  
Le président-rapporteur

Christian Hugonnet

**ANNEXE : QUESTIONS POSÉES****Page 43 - 19000.3111.02 – Achats logiciels informatiques – CHF 80'300.00**

En quoi la participation aux développements open source est-elle diminuée – celle-ci n'est pas visible dans le poste au vu du transfert de CHF 24'000.00 au compte 3162.01

*La participation aux développements open source a bien été diminuée de CHF 20'000.00 et un transfert de CHF 24'000.00 a bien eu lieu au compte 3162.01, soit CHF 44'000.00 de moins que sur le budget 2019 de CHF 114'700.00. Toutefois un montant a été prévu pour le renouvellement de notre antivirus qui arrive à échéance fin 2020 c'est pour cette raison que la diminution effective n'est que de CHF 34'000.00.*

**Page 43- 19000.3185.00 – Honoraires , frais d'expertise et prestations de service - CHF 77'000.00**

Le montant de CHF 30'000.00 pour la migration des logiciels comptables et Office semble être nécessaire dans le futur tous les 2 ans. Cet élément est-il nouveau et n'avait pas été prévu ?

*Cet élément est en effet apparu suite à la mise en place de ce logiciel. Les contrats en vigueur incluent bien la mise à disposition des nouvelles versions, mais pas les prestations de services nécessaires à ces migrations. La première migration a été prise sur le préavis voté, mais il est maintenant nécessaire de prévoir les suivantes tous les 2 ans sur le budget de fonctionnement.*

*Le montant de CHF 30'000.00 est une estimation maximum permettant de couvrir ces frais, toutefois le coût étant différent à chaque migration seules les heures effectuées seront facturées.*

**Page 43- 19000.3313.00 – Amortissements des machines, du mobilier et des véhicules - CHF 276'000.00**

Pourquoi cette forte augmentation et sur quels éléments en particulier ?

*Ceci n'est que le reflet des amortissements des préavis votés par le Conseil. L'augmentation s'explique par les 2 nouveaux préavis à amortir :*

- *Le renouvellement du parc d'impression*
- *Le renouvellement des switches de coeur de réseau*

**Page 44- 58100.3652.00 – Aides, subventions pour l'enseignement et les cultes - CHF 129'750.00**

Ce montant est-il dans l'enveloppe qui avait été prévue pour les travaux de rénovations ?

*Oui. Nous vous rappelons que ce montant est composé de 2 éléments : la participation au budget de fonctionnement et celle au budget d'investissement. Cette participation est calculée en fonction du nombre de catholique inscrit dans la Commune Voir les fichiers en annexe. (La différence entre la participation effective demandée 128'303.00CHF et notre chiffre articulé dans le budget 129'750.00 CHF s'explique par le fait qu'au moment de donner les chiffres du budget 2020, nous n'avions pas encore les chiffres définitifs de la paroisse catholique)*

**Page 45- 60000.3521.00 – Participations à des charges de justices et de sécurité publique- CHF 4'839'000.00**

Merci de ventiler l'augmentation de charge de personnel de CHF 325'000.00 sur les diverses causes évoquées (statutaires, promotions, ...).

*En complément à la réponse déjà fournie dans les remarques du budget, les chiffres nous sont fournis par le Service des Ressources humaines de la Ville. Ce chiffre est global et ne peut être dissociable autrement que manuellement.*

*De plus, s'agissant d'un budget, les chiffres sont forcément approximatifs.*

*Pour précision, tous les comptes du budget de l'Association ont été examinés par la COFIN PRM et approuvés par le Conseil intercommunal dans lequel siègent des délégués du Conseil communal de Morges.*

*Le compte dans le budget de la PRM est le 60000.3010.00 Traitements.*

**ANNEXE 4 : SPORTS, BÂTIMENTS ET ENVIRONNEMENT**

**BUDGET 2020**

**Direction:** M. Philippe DERIAZ. Municipal

**Sous-commission:** M. Patrick Germain et M. Mathieu Borno, président-rapporteur

**GENERALITES**

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier M. Philippe Deriaz, Municipal, pour les réponses apportées. Notre sous-commission tient à préciser qu'elle a travaillé exclusivement par voie électronique et que les réponses aux questions posées sont disponibles à la fin de ce document.

Pour ce dicastère, le budget 2020 présente des charges de CHF 17'006'050 pour des revenus de CHF 10'178'400. Par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018, l'évolution se présente comme suit :

	<b>Charges</b>	<b>% BU 2019</b>	<b>% CO 2018</b>	<b>Revenus</b>	<b>% BU 2019</b>	<b>% CO 2018</b>
Budget 2020	17'006'050.00	<b>+1.70</b>	<b>+7.99</b>	10'178'400.00	<b>-1.58</b>	<b>-2.46</b>
Budget 2019	16'721'550.00		<b>+6.18</b>	10'342'300.00		<b>-0.89</b>
Comptes 2018	15'747'951.18			10'435'505.58		

En observant les chiffres ci-dessus on constate une augmentation des charges de CHF 284'500.- par rapport au budget 2019 et de CHF 1'2580'98.82 par rapport au comptes 2018. Au niveau des revenus ce budget présente une diminution de CHF 163'900.- par rapport au budget 2019 et CHF 257'105.58 par rapport aux comptes 2018.

**DISCUSSION**

Sur le fond, nous constatons que ce budget, bien que très proche de celui de 2019, présente néanmoins quelques variations sur certains postes, notamment au niveau des amortissements des bâtiments et des constructions. Par exemple un amortissement de CHF 1'010'600.- pour Beausobre V ou encore une augmentation des traitements suite à l'augmentation de 20% du poste de délégué au sport ou encore la création d'un poste de technicien-ne en bâtiment à 100%. Au niveau des revenus, certains bâtiments ne sont pas encore loués, à l'image de la Maison de Seigneux.

Sur la forme, nous nous sommes notamment interrogés sur la manière de présenter les comptes relatifs aux ÉNERGIES (412) et ENVIRONNEMENTS(413). Notre sous-commission estime que la manière de présenter ces différents comptes pourrait être améliorée afin de disposer d'une meilleure vue d'ensemble sur les moyens mis en œuvre dans ce dicastère pour atteindre les objectifs de la Stratégie Énergétique 2035 de la Ville de Morges.

**CONCLUSIONS**

Si l'analyse de ce budget 2020 ne fait pas apparaître d'anomalie particulière, la stabilité budgétaire de ce dicastère sera, à l'évidence, mise à l'épreuve dans les prochaines années. Les coûts liés à la modernisation de nos structures sportives (patinoire et piscine) auront un impact significatif sur le budget de ce dicastère qui a déjà une très faible marge de manœuvre en terme de revenus.

Au nom de la sous-commission

Mathieu Borno (président – rapporteur)

Patrick Germain

## QUESTIONS POSEES

No compte	Libellé / question
<b>35008</b>	Pour ce bâtiment du port du Petit-Bois, il n'y a ni loyers ni imputations internes. Quelles sont les raisons ?
<i>Réponse:</i>	<i>Aucun loyer n'est perçu pour les sociétés locales ; cette prestation représente un soutien indirect aux clubs sportifs du port Petit-Bois, à l'exemple d'autres disciplines sportives</i>
<b>35008.3312.00</b>	Amortissements des bâtiments passent de CHF 100'600.- au BU 2019 à CHF 36'600.- au BU 2020. Pourriez-vous nous expliquer cette différence ?
<i>Réponse:</i>	<i>Amortissement terminé pour 2 préavis :</i> <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>2070 Extension d'un droit de superficie, reprise des locaux existants, agrandissement et surélévation du bâtiment du Port du Petit-Bois</i></li><li>• <i>2371 Assainissement de la terrasse au Port du Petit-Bois, participation financière non déduite</i></li></ul>
<b>35014.4904.00</b>	Imputations internes de loyers et redevances de CHF 28'000.- contre des charges de CHF 65'250.-. Comment s'explique cette différence ?
<i>Réponse:</i>	<i>La capitainerie est un service communal; l'entier des charges n'est pas forcément reporté sur le service concerné.</i>
<b>35021.3312.00</b>	Amortissements des bâtiments passent de CHF 168'050.- au BU 2019 à CHF 10'350.-. Quelles est la raison d'une telle différence ?
<i>Réponse:</i>	<i>Amortissement terminé pour le préavis 2088 Rénovation et restructuration de l'ancien collège de Couvaloup en Centre social communal et régional et pour l'action médico-sociale à domicile</i>
<b>35035.4271.00</b>	Les loyers sont toujours très inférieurs à ce qu'ils étaient en 2016. Où en est-on avec le changement d'affectation préconisé (réponse de nos questions lors de BU 2019) qui devrait faciliter la location de ce bâtiment ?
<i>Réponse:</i>	<i>A ce jour un seul locataire occupe une petite surface du bâtiment (région Morges). Des recherches s'effectuent constamment.</i>  <i>Toutefois, la modification du PGA est en cours par URB, et modifiera les conditions de location; il permettra de changer l'affectation du terrain, qui actuellement bloque les possibilités de locations (uniquement de l'utilité publique)</i>
<b>35036.3312.00</b>	Amortissements des bâtiments passent de CHF 545'600.- au BU 209 contre CHF 114'050.-. Pourriez-vous nous expliquer cette différence ?
<i>Réponse:</i>	<i>Amortissement terminé pour le préavis 2098 (patinoire publique). Construction d'une nouvelle patinoire aux "Eaux-Minérales" prévue aux budgets des investissements.</i>

**35168** Il n'est pas mentionné de revenus par rapport à ce nouveau Centre de Vie Infantine. Pourquoi ?

*Réponse:* *En ce qui concerne ce CVE Parascolaire le budget a été établi avant l'acceptation du préavis N° 32/6.19*

*DEMANDE D'EXPLOITATION DE 44 PLACES PRÉSCOLAIRES ET DE 60 PLACES PARASCOLAIRES SUR LE SITE DE LA GARE*

*Suite à l'acceptation du Préavis une imputation interne de 78'000.- sera portée au compte 2020 couvrant le loyer et les charges*

**59098.4809.00** Prélèvements sur d'autres fonds de réserve et de renouvellement de CHF 407'800.- contre des charges de CHF 494'350.-. De quel fonds s'agit-il et pourquoi n'est-ce pas équilibré ?

*Réponse:* *Le montant de CHF 407'800.00 correspond à la charge d'amortissement liée au préavis 14/3.17 « PPA Morges Gare – Sud, rachat d'une école primaire pour CHF 12'234'000.00 ». Il convient ainsi de prélever du fonds 9282.0003 « Investissements futurs » le montant correspondant à cet amortissement et ce, pendant une durée de 30 ans.*

**412 et 413** Serait-il possible à l'avenir de fusionner les comptes 412 et 413 (ou de les regrouper sous ENVIRONNEMENT) afin d'avoir la vue d'ensemble des moyens financiers (de ce dicastère) mis en œuvre pour atteindre les objectifs de la Stratégie Énergétique 2035 de la Ville de Morges ? Dans la situation actuelle par exemple, les traitements du délégué à l'environnement sont dans ENERGIE (412) et pas ENVIRONNEMENT (413), ce n'est pas logique.

*Réponse:* *Suite à la proposition de la commission des finance, il serait favorable de fusionner les 2 comptes 412 et 413 sous la rubrique environnement. Cette procédure et affectation comptable est historique et pourrait être utilement modifiée.*

*La Municipalité étudiera et admettrait cette proposition utile en cette législature (Nomination d'un délégué à l'environnement ; développement de la stratégie énergétique).*

## **ANNEXE 5 – INFRASTRUCTURES ET GESTION URBAINE**

### **Budget 2020**

**Direction :** M. Jean-Jacques Aubert, Municipal

**Sous-commission :** Mme Céline Elsig, président-rapporteur, et M. Jean-Hugues Busslinger

### **1 GÉNÉRALITÉS**

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier M. Jean-Jacques Aubert, Municipal et Alain Jaccard, chef de service, pour les réponses apportées aux questions de la sous-commission, tant sur le fond que sur le plan des délais.

Pour le dicastère, la sous-commission constate que le budget 2019 présente des charges de CHF 28'919'500.00 pour des revenus de CHF 25'818'150.00. Par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% B 2019	% C 2018	Revenus	% B 2019	% C 2018
Budget 2020	CHF 29 689 650,00	2,66%	-0,44%	CHF 26 683 500,00	3,35%	-0,76%
Budget 2019	CHF 28 919 500,00		-3,02%	CHF 25 818 150,00		-3,98%
Comptes 2018	CHF 29 821 185,43			CHF 26 888 809,55		

Nous pouvons noter une légère augmentation des charges et des revenus, par rapport au budget 2019. Ce budget est toutefois en diminution par rapport aux comptes 2018.

Sur la base de ce constat, notre sous-commission a alors procédé à une analyse minutieuse de l'ensemble des comptes afin d'identifier d'éventuelles variations ou changements d'affectation. Il est à noter que la lecture de certains postes a nécessité des explications plus précises, notamment en ce qui concerne les amortissements qui ont augmenté pour l'ensemble du dicastère. Pour les ouvrages de génie civil et d'assainissement, ceux-ci se sont accrus de CHF 491'050.00 en raison de nouveaux préavis adoptés.

Il est à noter que certains EPT ont été ventilés différemment dans les différents comptes entre le budget 2019 et le budget 2020. En effet, les EPT sont ventilés selon une clé de répartition qui peut être adaptée chaque année en fonction des postes disponibles mais également des tâches à effectuer. Cette manière de faire permet au dicastère de disposer d'une vision des revenus et des charges par centre de profit/perte. Toutefois, cela ne représente pas d'augmentation d'EPT, celui-ci restant à 75.11, entre 2019 et 2020.

### **2 CONCLUSIONS**

La sous-commission constate une grande stabilité budgétaire de ce dicastère, ce qui ne peut que la satisfaire au vu des grands chantiers en cours et à venir pour la Ville. Elle espère que cette stabilité perdurera pour les prochaines années.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

#### **Au nom de la sous-commission**

La présidente rapportrice  
Céline Elsig

Jean-Hugues Busslinger

## Questions de la sous-commission

No compte	Libellé / question
Comptes 3011.00 etc	<p>Pour l'ensemble du dicastère : Prière de fournir un tableau récapitulatif des traitements alloués dans les divers services, pour les années C 2018, B 2019 et B 2020. Outre les montants des traitements, merci d'indiquer les postes de travail en % alloués à chacun, de manière à pouvoir suivre les réattributions. Le tableau sera établi en suivant les services qui comportent une mention de traitements au budget, soit 40100, 41000, 43000, 43100, 43200, 43300, 43400, 43500, 43600, 43700, 44000, 44100, 45100, 45200, 45300, 45400, 45500, 45600, 45700, 45800, 46000, 47000, 47100, 81000, 81100, 83000.</p> <p><i>La sous-commission a reçu des explications exhaustives par écrit, qu'elle renonce, vu leur caractère très détaillé, à faire figurer ici. La sous-commission a ainsi pu comprendre les diverses variations par rapport aux années précédentes, ainsi que les mouvements effectués entre les divers comptes. Il n'y a pas d'augmentation de l'effectif global du service</i></p>
43000.3311.00:	<p>Amortissements d'ouvrages de génie civil : ce compte augmente de près de 200'000 francs par rapport au budget 2019 (+ 25, 3 %). Quelles en sont les causes. Merci de rappeler les principes qui gouvernent les amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement.</p> <p><i>Il s'agit d'amortissements pour des nouveaux préavis, dont vous trouverez le détail dans le fichier annexé. En ce qui concerne les principes pour l'amortissement des ouvrages de génie civil et d'assainissement, ceux-ci sont dans la règle effectués sur une période de 20 ans, en adéquation avec la loi sur les communes.</i></p>
45100.4342.01 :	<p>Taxe forfaitaire par habitant pour la gestion des déchets : la note marginale indique une augmentation de ce montant pour le budget 2020 par rapport aux comptes 2018 mais le montant indiqué dans le budget 2020 est inférieur au montant indiqué dans les comptes 2018, cela est-il une erreur ? Si oui, quel montant doit être corrigé et de combien ?</p> <p><i>La note marginale est malheureusement erronée, le montant inscrit au budget 2020 est correct.</i></p>
Groupes de comptes	<p>3311.00 et 3312.00 : Merci d'établir un récapitulatif général des diverses écritures d'amortissements d'ouvrages et de bâtiments et construction effectuées au sein du département, ceci depuis les C 2018, B 2019 et B 2020, de manière à pouvoir constater les évolutions ainsi que de les totaliser.</p> <p>Merci aussi de détailler les écritures</p> <p><i>En réponse à votre demande, un tableau de synthèse avec les écarts BU20/BU19 pour le chapitre 430.00 + toutes les natures 3011-3012 selon votre demande, figure en annexe.</i></p>
46000.3804.00 et 4804.00 :	<p>prière d'explicitier le mécanisme. La note marginale indique que la différence entre les recettes et les dépenses est affectée au compte 2804.00 : merci d'indiquer le détail de ces recettes et dépenses.</p> <p>Compte 4804.00 : merci d'indiquer quels sont les amortissements concernés en rapport avec la question précédente. L'augmentation paraît très importante depuis C2018 et B 2019 (+ 300 %).</p>



*Le compte général 46 comme c'est le cas également pour les numéros 45, 810 et 811, sont des comptes affectés. Cela signifie que si des recettes supplémentaires sont obtenues durant l'exercice en cours, celles-ci ne peuvent pas être utilisées pour le ménage communal mais doivent rester à disposition dans un compte de réserve pour dépenses ultérieures. Ce principe est également valable si les dépenses durant l'exercice en cours sont plus élevées. Dans ce cas, le montant nécessaire pour équilibrer le compte devra être puisé dans le compte de réserve affecté.*

*Concernant la deuxième partie de votre question, le montant de CHF 873'850.00 prélevé sur le fonds de réserve 2804.00 correspond au total des amortissements (compte 46000.3311.00, CHF 401'700.00), des intérêts sur investissements (compte 46000.3909.00, CHF 78'150.00), ainsi que des charges financières d'amortissements et d'intérêts payés à l'ERM pour des investissements qui concernent des ouvrages sur lesquels la Ville de Morges est partie prenante (compte 46100.3526.05, CHF 394'000.00).*

*L'augmentation de ce dernier poste au budget 2020 est due à un montant unique d'amortissement à payer en 2020 à l'ERM pour le collecteur intercommunal en construction dans le secteur du Parc des Sports, CHF 248'900.00, ainsi que la première annuité sur le collecteur ERM de l'Églantine pour CHF 29'700.00*

**ANNEXE 6 : COHÉSION SOCIALE ET LOGEMENT**

**Direction :** Mme Sylvie Podio, Municipale  
**Sous-commission :** M. Christian Hugonnet, membre ; M. Frédéric Eggenberger, président-rapporteur

**1 GÉNÉRALITÉS**

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier Mme Sylvie Podio, Municipale, et ses collaborateurs pour la rapidité et la précision des réponses apportées aux questions posées.

La sous-commission a adressé ses questions par écrit le 12 novembre 2019. Les réponses lui ont été fournies le 17 novembre 2019.

Dans son analyse, la sous-commission a constaté les éléments suivants :

Le budget 2020 pour ce dicastère prévoit un total de charges pour un montant de CHF 38'559'400.00 et un total de revenus pour un montant de CHF 9'352'500.00. Par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% B 2019	% C 2018	Revenus	% B 2019	% C 2018
Budget 2020	CHF 38'559'400.00	0.53%	- 0.17%	CHF 9'352'500.00	2,52%	- 12.63%
Budget 2019	CHF 38'355'100.00		- 0.70%	CHF 9'123'050.00		- 14.77%
Comptes 2018	CHF 38'626'924.83			CHF 10'704'611.88		

**2 DISCUSSION**

Le dicastère est très largement impacté par des charges non maîtrisables telles que la participation à la facture sociale (budgetée pour 2020 à CHF 16'067'050.00). Le dicastère est également impacté par des participations à des associations intercommunales dont l'ASIME (Association scolaire intercommunale de Morges et environs) pour CHF 6'491'900.00 et l'AJEMA (Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne) pour CHF 3'300'000.00. Ces trois postes représentent plus de 2/3 des charges du dicastère.

Concernant la facture sociale, les acomptes 2020 augmentent de 7.11% par rapport au B 2019 (+ 1'067'050.00). Cette augmentation est compensée par une diminution de charges (- 1'448'000.00) correspondant à la reprise par l'Etat du financement de la part communale de l'AVASAD.

Quatre postes supplémentaires totalisant 1.45 EPT sont à signaler pour l'accueil et restaurant pour enfants en milieu scolaire (AREMS)

- Adjoint-e de site – 0.2 EPT supplémentaire
- Coordinateur/trice AREMS – 0.15 EPT supplémentaire
- Employé-e d'administration – 0.50 EPT supplémentaire
- 3 Monitrices fixe supplémentaires – 0.60 EPT supplémentaire

Ces postes supplémentaires se justifient en raison d'une augmentation importante de l'effectif d'élèves (de 413 en 2014 à 627 en 2018 soit une croissance de + 51% sur cette période). Cette tendance à la hausse se confirme puisque cette année il y a déjà 701 élèves inscrits (+ 12% entre 2018 et 2019). Le nombre de repas servis a augmenté de 75% entre 2014 et 2018. Cette évolution a engendré un accroissement important du travail notamment administratif.

Pour le reste, l'effectif du dicastère reste stable.

Les questions posées ainsi que les réponses reçues figurent en annexe du présent rapport.

### 3 CONCLUSION

Malgré une part de charges maîtrisables importante sur lesquelles la Commune n'a pas de prise, les revenus et les charges de ce dicastère restent relativement stables.

La sous-commission n'émet pas de vœu.

Nous prions les membres de la Commission des finances ainsi que le Conseil communal de prendre acte du présent rapport.

Au nom de la sous-commission

Le président-rapporteur

Frédéric Eggenberger

**ANNEXE : QUESTIONS POSÉES**

Page 87 - 50500.4359.00 Vente et prestations diverses CHF 480'400.00

Dans le cadre de l'examen des précédents budgets, il avait été répondu à la sous-commission que la participation des parents par repas serait recalculée pour la rentrée 2019-2020. Qu'en est-il ?

*Au vu de la réorganisation de l'AREMS des jardins à la Gare et de la transformation du site de Beausobre avec un agrandissement de la cantine et à fortiori une augmentation du loyer (encore inconnu au printemps 2019), la réévaluation des coûts des repas a été reportée à la rentrée 2020.*

Page 88 - 71000.3185.00 – Honoraires, frais d'expertises et prestations de service - CHF 17'000.—

Pour quelle(s) raison(s) les besoins du service sont-ils revus à la baisse ?

*En 2019, le budget était plus élevé, car il avait été prévu des mandats d'accompagnements pour la mise en place de différentes études qui se poursuivront à moindre coût en 2020.*

Page 89 - 71002.3113.00 – Achats de mobilier et d'équipement pour les locaux - CHF 40'300.—

Pouvez-vous nous communiquer la liste des achats prévus ?

*La liste des achats étant de CHF 39'300.00 (voir document annexé), un montant de CHF 1'000.00 a été prévu pour d'éventuels autres dépenses imprévues.*

D'autres achats sont-ils prévus en 2021 ?

*En dehors des activités courantes, non.*

Page 89 - 71002.3199.00 – Frais divers - CHF 4'600.—

De quoi s'agit-il ?

*Cela concerne une cotisation de CHF 100.00 à l'Intercentre du GLAJ-Vaud (Groupe de liaison jeunesse), CHF 300.00 pour la ludothèque (cotisation et location des jeux) et un montant à disposition pour le financement des projets et manifestations organisées par l'équipe des travailleurs sociaux ou dans les quartiers, durant l'année.*

Page 89 - 71002.3663.00 – Aides individuelles à la culture, aux loisirs et aux sports - CHF 18'500.—

Est-ce le nombre de « bénéficiaires » ou le nombre d'activités qui va augmenter ?

*L'augmentation est due à l'intensification des activités proposées durant les vacances scolaires.*

*À noter que cette augmentation sera en partie compensée par une contribution financière symbolique des participants/es aux activités.*

Page 89 - 71002.4390.00 – Autres recettes - CHF 40'800.—

Quelle part du montant budgété correspond à la mise en location des salles ?

*Le montant de location des salles est prévu pour un total de CHF 5'740 CHF.*

Page 90 - 71400.3011.00 - Traitements - CHF 2'341'700.—

Combien de postes vacants lors de l'établissement du budget ?

*Au moment de l'établissement du budget, en été 2019, quatre postes étaient vacants, à savoir deux postes d'assistantes socio-éducatives (ASE) et deux postes d'éducatrices de l'enfance (EDE). À noter que ce budget correspond au budget de la Gracieuse en tant que structure exclusivement préscolaire. En effet, la réorganisation faisait l'objet d'un préavis, non encore pris en considération par le Conseil.*

3091 : Frais pour la formation professionnelle du personnel

On note dans plusieurs structures une augmentation des frais pour la formation professionnelle, comment expliquer cela ?

*La politique du service est de prévoir un budget qui correspond à CHF 300.00 par collaborateurs-trice et par année. Cependant, en 2020, certains collaborateurs-trices vont effectuer des formations qui dépassent ce montant, comme indiqué ci-après.*

Page 87 - 50500.3091.00 – Frais pour la formation professionnelle du personnel - CHF 7'900.—

*En 2020, des formations spécifiques à l'accueil des enfants seront suivies par les monitrices, et notamment la formation 1er secours qui doit se faire régulièrement. Par ailleurs, la directrice qui gère l'AREMS et la Parallèle, va suivre une formation supérieure en management (Diploma of Advanced Studies) dont les frais sont partagés dans les comptes 50500.3091.00 et 71402.3091.00.*

Page 89 - 71002.3091.00 – Frais pour la formation professionnelle du personnel - CHF 8'850.—  
*Cette augmentation vient du fait que CHF 1'500.00 sont prévus pour une collaboratrice qui va se former comme praticienne formatrice (PF), ce qui permettra à cette structure d'engager des personnes en formation et CHF 6'400.00 sont prévus pour un collaborateur qui va se former en médiation culturelle. Le solde du budget étant prévu pour la formation des trois autres collaborateurs-trices, si nécessaire.*

Page 90 - 71400.3091.00 – Frais pour la formation professionnelle du personnel - CHF 12'600.—  
*Cette augmentation vient principalement du fait que depuis 2019, les charges liées à la cotisation au « Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social » (CHF 1'800.00) et aux frais de cours inter-entreprises des apprentis (CHF 1'080.00) sont pris en charge par les structures et plus assumées directement par le service des ressources humaines comme les années précédentes. Il s'agit juste d'un transfert de charge et non d'une augmentation.*

Page 92 - 71402.3091.00 – Frais pour la formation professionnelle du personnel - CHF 6'900.—  
*Cette augmentation vient du fait que la directrice qui gère l'AREMS et la Parallèle, va suivre une formation supérieure en management (Diploma of Advanced Studies) dont les frais sont partagés dans les comptes 50500.3091.00 et 71402.3091.00.  
Par ailleurs, depuis 2019, les charges liées à la cotisation au « Fonds en faveur de la formation professionnelle pour le domaine social » (CHF 440.00) et aux frais de cours inter-entreprises des apprentis (CHF 400.00) sont pris en charge par les structures et plus payées directement par le service des ressources humaines comme les années précédentes. Il s'agit juste d'un transfert de charge et non d'une augmentation.*

**Annexe 7 – URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITE (UCM)**

**Budget 2020**

**Direction :** M. Eric ZUGER, Municipal

**Sous-commission :** Mme Céline Elsig, et Jean-Hugues Busslinger, rapporteur

**Généralités :**

La sous-commission remercie les services municipaux, en particulier M. Eric Züger, Municipal, et Mme Anouk Paltani, cheffe de service, pour les réponses apportées aux questions de la sous-commission, tant sur le fond que sur le plan des délais.

Pour le dicastère, la sous-commission constate que le budget 2020 présente des charges de CHF 7'610'400.00 pour des revenus de CHF 165'000.00. Par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017, l'évolution se présente comme suit :

	Charges	% B 2019	% C 2018	Revenus	% B 2019	% C 2018
Budget 2020	8'657'700.00	+ 13.76 %	+ 20.56 %	135'000.00	- 18.18 %	- 64.00 %
Budget 2019	7'610'400.00		+ 5.97 %	165'000.00	-	- 56.00 %
Comptes 2018	7'181'368.00			375'070.65		

Les charges s'inscrivent en constante progression, et, après un relatif palier au budget 2019, on atteint même des prévisions à deux chiffres : (B 2020/B 2019 : +13.76 % ; 2019/B 2018 : + 3,15 %, B 2018 / B 2017 : + 8,9 %, B 2017 / B 2016 : + 8,55 % ; B 2016/ B 2015 : + 9,59%). Par rapport aux comptes, l'évolution reste très importante (B 2020 / C 2018 : + 20,56 % ; B 2019 / C 2017 : + 16,94 %, B 2018/ C 2016 : + 21,82 % : B 2017 / C 2015 + 23,77 %, B 2016 / C 2014 : +11,92 %).

Par rapport au budget 2019, ces augmentations de charges résultent d'une part – pour CHF 475'000.00 environ – de la progression des dépenses liées à la mobilité (voir ci-dessous). Les dépenses afférentes aux services administratif et technique ne progressent que légèrement (+ CHF 28'000.00) tandis que celles liées à l'urbanisme s'inscrivent en diminution (- CHF 209'000.00) du fait de la réduction des postes planification et amortissements. Au chapitre des constructions en revanche, un nouveau poste « Amortissements d'ouvrages de génie civil et d'assainissement » pèse sur les charges à raison de CHF 765'000.00 environ, ce qui rend la comparaison malaisée avec les exercices précédents. Les revenus proviennent exclusivement des recettes sur permis de construire et des indemnités compensatoires pour dispenses de construction (garages ou parkings).

**Transports publics**

Comme chaque année, la sous-commission doit constater que la commune n'a guère de moyens d'influencer la part communale aux coûts non couverts des lignes de transport régional. La part morgienne est de CHF 1'707'990.00 (contre CHF1'463'750.00 au budget 2019). Elle représente le 23,8 % de l'ensemble des coûts du bassin 4 (Morges-Cossonay). L'augmentation de CHF 244'240 (+16,7 %) interpelle. On rappellera toutefois que ces parts sont déterminées par le canton (par la direction générale de la mobilité et des routes – DGMR).

Pour les transports publics de Morges et environs, on sait que les montants figurant au budget de la commune sont toujours en décalage d'une année avec les comptes des MBC : la somme au budget communal 2020

correspond aux comptes 2018 du MBC, cas échéant modifiée en fonction des indications de la compagnie. Dans les comptes en revanche, la somme portée en compte en 2019 correspond aux comptes 2018 de la compagnie, tels qu'approuvés par l'Office fédéral.

Selon les indications figurant en annexe au budget (p.118), la progression des charges est due à l'amélioration de l'offre de prestations, notamment l'amélioration des fréquences du samedi en journée sur toutes les lignes. En incluant le financement des études en vue de la construction du futur dépôt des TPM, d'un coût total de CHF 560'000.00, l'augmentation globale à charge du canton et des communes membres des TPM atteint 5,8 % tandis que la part morgienne s'établit à CHF 3'295'437.00, soit une hausse de 4,25 %. La sous-commission relève que la constante amélioration des prestations est certes un avantage pour les usagers, mais que la part couverte par ceux-ci (achats de titres de transport) demeure de l'ordre de 30 % (pour les CFF cette part atteint environ 50 %).

### **Au nom de la sous-commission**

Céline Elsig (membre)

Jean-Hugues Busslinger (rapporteur)



## Questions de la sous-commission URBANISME, CONSTRUCTIONS ET MOBILITE

### No compte libellé / question

18000.3657.00 Merci de nous fournir le détail du budget des transports publics (part communale). Merci de nous fournir les documents émanant de la DGMR (lettre 16 juillet 2019) ainsi que la décision du 18 juin 2019 du comité exécutif des TPM.  
Merci aussi de bien vouloir détailler financièrement les améliorations de l'offre.  
En outre, merci de détailler les budgets du bassin 4 et ceux des MBC.

La sous-commission a pris connaissance des documents demandés et atteste de leur pertinence. Le tableau ci-dessous résume les principaux éléments.

#### Ville de Morges

#### Transports publics TPM et régional

Compte: 18000.3657.00

	cpt 2016	cpt 2017	cpt 2018	bu 2019	bu 2020
TPM	2'534'596.82	2'522'294.35	3'144'671.70	3'100'000.00	3'300'000.00
TPM décompte an précédent	-480'620.11	-179'422.50	151'565.85	106'027.95	
Bassin 4	1'379'756.70	1'374'179.50	1'380'176.95	1'463'750.00	1'708'000.00
Total aide ou sub pr traffic	3'914'353.52	3'896'473.85	4'676'414.50	4'563'750.00	5'008'000.00
TPM coût annuel effectif	2'355'174.32	2'673'860.20	3'250'699.65	3'100'000.00	3'300'000.00
Augmentation/diminution		318'685.88	576'839.45	-150'699.65	200'000.00
Augmentation/diminution		14%	22%	-5%	6%
Bassin 4					
Augmentation/diminution		-5'577	5'997	83'573	244'250
Augmentation/diminution		-0.4%	0.4%	6%	17%

En jaune, budget

42800.3311.00 Amortissement d'ouvrages de génie civil et d'assainissement : S'agit-il d'une nouvelle charge ? Les comptes 2018 et le B 2019 ne portaient aucun montant. En outre, aucune note marginale ne vient expliciter l'écriture. Merci de fournir tous les renseignements utiles et notamment : quels ouvrages sont ainsi amortis, quelle est la durée d'amortissement résiduelle, s'agit-il d'un transfert de compte, si oui, sur quel comptes ces amortissements étaient-ils auparavant prélevés.

Réponse : Nous rappelons la réponse apportée l'an dernier aux questions des commissaires : *Depuis la réorganisation des dicastères qui a eu lieu en début de législature, la Direction de l'urbanisme est en charge des projets d'espaces publics ainsi que des projets de construction de bâtiments publics. Ceci explique la forte augmentation de ce poste. Néanmoins, il est à noter que certains montants sont restés dans les comptes d'autres dicastères, soit Sports, bâtiments et environnement pour Beausobre et La Capitainerie. Après consultation du Service des finances, une ventilation plus exhaustive sera effectuée dès juin 2019 dans le cadre des comptes.*



Le nouveau compte a été constitué à la demande du Municipal responsable du dicastère : ont été ici transférés les crédits d'investissement liés aux constructions comptabilisés dans le chapitre 421.00.3311.00. La sous-commission a pris connaissance du détail des divers amortissements. Elle renonce à en présenter les éléments dans son rapport mais relève que la plus grande part des amortissements correspond aux opérations effectuées dans les secteurs de Beausobre et des collèges de Chanel et de la Gracieuse.